

Étoiles de l'Europe : les 12 lauréats 2022 ; « ferments d'une politique européenne » (S. Retailleau)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°273108 - Publié le 07/12/2022 à 11:13
Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 09/12/2022 à 13:32



Remise des trophées des Étoiles de l'Europe le 06/12/2022 - © MESR

12 projets sont lauréats de la 10^e édition des Étoiles de l'Europe, dont les trophées sont remis par [Sylvie Retailleau](#), ministre de l'ESR (Enseignement supérieur et recherche), lors du Forum Horizon Europe (9^e programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation sur la période 2021-2027) organisé par le MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) le 06/12/2022.

Ces trophées s'adressent aux coordinateurs de projets de R&I (Recherche et innovation) financés par le programme européen et portés par une structure française. En 2022, ils récompensent une université (Montpellier), une école (ENS (École normale supérieure) de Lyon) et huit organismes de recherche, dont l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) à deux reprises mais aussi Inria (Institut national de recherche en informatique et en automatique), le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), Inrae (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) et l'Institut Pasteur. S'y ajoutent le CHU (Centre hospitalier universitaire) de Lille et RTE (Réseau de transport d'électricité). Cinq sont coordonnées par des femmes, sept par des hommes.

« Les Étoiles de l'Europe, en récompensant l'excellence et l'engagement de la recherche, contribuent incontestablement à semer les ferments d'une politique européenne de la recherche. Pour mettre en place un telle politique, cohérente, concertée, fondée sur une science ouverte et un partage des données, seule garantie d'une excellence scientifique durable, efficace et éthique, il faut y intégrer une série de facteurs parmi lesquels la compétitivité, la prise de risque et bien sûr, une bonne dose de coopération », déclare la ministre.

Elle tient « à ce que soit reconnu le fait que participer à un projet européen, surtout en tant que coordinateur de projet, requiert un investissement personnel important et des compétences spécifiques. Il faut une excellence scientifique, de grandes capacités d'animation de projets, la constitution et mobilisation de réseaux importants, ainsi qu'une mobilité et productivité accrue ».

Les lauréats 2022

Prix spécial du jury

- **Glopack, coordonné par Valérie Guillard (Université de Montpellier)** et financé par l'UE (Union européenne) à hauteur de 5,5 M€ sur trois ans et demi, qui vise à « minimiser le gaspillage et les pertes alimentaires tout en luttant contre la pollution plastique en développant des solutions innovantes en matière d'emballages alimentaires à la fois biosourcés et biodégradables » ;
- **Prometheus, coordonné par Benoît Libert, Sébastien Canard et Octavie Paris (ENS Lyon)** et doté de 5,5 M€ sur quatre ans et demi, dont l'objectif est d'« assurer la protection des données personnelles dans un monde post-quantique en développant de nouveaux outils cryptographiques s'appuyant sur les réseaux euclidiens ».

Mention innovation

- **Crowdbot, coordonné par Julien Pettré (Inria)** et doté de 4 M€ sur quatre ans, qui a développé et testé des solutions destinées à minimiser les risques découlant de la circulation de robots à très faible distance des humains ;
- **Narsis, coordonné par Evelyne Foerster (CEA)** et doté de 5 M€ sur quatre ans et demi, qui « vise à mieux caractériser les catastrophes naturelles et à améliorer l'évaluation de leurs impacts sur les centrales nucléaires et a abouti au développement de deux outils d'analyse prenant en compte l'action combinée ou en cascade de ces aléas ainsi que leurs conséquences » ;
- **Smartcow, coordonné par René Baumont (Inrae)** et doté de 5 M€ sur quatre ans et trois mois, qui « vise à augmenter l'efficacité alimentaire des bovins tout en réduisant les émissions de méthane et d'azote de ces animaux, et a cherché à stimuler l'innovation en renforçant les partenariats entre organismes de recherche et industrie agroalimentaire ».

Mention renouvellement

- **Ensat-HT, coordonné par Maria-Christina Zennaro (Inserm)** et doté de 7,7 M€ sur six ans et huit mois, qui « a pour but d'améliorer la détection et la prise en charge thérapeutique des formes d'hypertension liées à un dérèglement des glandes surrénales » ;
- **Hera, coordonné par Robert Barouki (Inserm)** et doté de 3 M€ sur trois ans et trois mois, qui « a permis de mieux prendre en compte les défis climatiques et environnementaux globaux dans le but de faire progresser les programmes de recherches européens sur l'environnement et la santé » ;
- **Sonar-global, coordonné par Tamara Giles-Vernick (Institut Pasteur)** et doté de 4,3 M€ sur trois ans et demi, dont l'objectif est d'inciter « les sciences sociales à contribuer à l'étude des maladies infectieuses émergentes et de la résistance aux antimicrobiens ».

Mention science ouverte

- **Eurochamp-2020, coordonné par Jean-François Doussin (CNRS)** et doté de 9,2 M€ sur cinq ans, qui « a contribué à faire avancer la recherche et l'innovation en lien avec la pollution de l'air en intégrant la plupart des chambres de simulation atmosphériques dans une infrastructure de classe mondiale » ;
- **Fair-Park II, coordonné par David Devos (CHU de Lille)** et doté de 6 M€ sur six ans et demi, qui « a pu étudier chez l'homme les effets d'un traitement visant à capturer le fer sur l'évolution de cette pathologie, et à partir d'un essai clinique multicentrique mieux cerner les mécanismes qui sous-tendent cette thérapie » ;
- **Memmo, coordonné par Nicolas Mansard (CNRS)** et doté de 4 M€ sur quatre ans et demi, qui a fait en sorte que des robots marcheurs « puissent interagir dans un environnement dynamique pour effectuer des mouvements complexes en temps réel » ;
- **Osmose, coordonné par Nathalie Grisey (RTE)** et doté de 18,9 M€ sur quatre ans et quatre mois, qui « a permis de développer de nouvelles technologies destinées à améliorer la flexibilité du système électrique européen tout en accompagnant l'intégration d'une part croissante d'énergie renouvelable ».

« Il n'y aura pas de recherche française, sans une recherche européenne » (Sylvie Retailleau)

« Il n'y aura pas de recherche française, sans une recherche européenne. Qu'on ne s'y trompe pas : recherche européenne, ne veut pas dire fin de la culture française ; bien au contraire, elle est la condition de son rayonnement », déclare Sylvie Retailleau.

Selon elle, « il est essentiel :

- de développer une politique européenne de recherche forte, qui puisse, parmi d'autres exigences, concilier recherche appliquée et recherche fondamentale ;
- de mobiliser les chercheuses et les chercheurs français pour augmenter le nombre de dépôts de projets européens de qualité qui favorise la collaboration scientifique à cette échelle ;
- que les acteurs français se positionnent comme coordinateurs de ces programmes collaboratifs ».



Sylvie Retailleau lors de la remise des trophées des Étoiles de l'Europe le 06/12/2022 - © D.R.

« Mais je ne fais que rappeler la direction vers laquelle nous sommes déjà tous orientés. Car, cet objectif, nous l'avons co-construit et fixé depuis près d'une décennie », ajoute-t-elle.

90 entreprises français lauréates de l'accélérateur de l'EIC (European innovation council) et 1 500^e financement de l'ERC (European Research Council) hébergé en France

« Les réformes mises en place par la LPR (Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur), conjuguées aux objectifs de France 2030, doivent permettre à la recherche française de se maintenir au plus haut niveau et exceller à l'échelle européenne », ajoute Sylvie Retailleau.

- « Déjà près de 90 entreprises françaises sont lauréates du programme accélérateur du Conseil européen de l'innovation depuis sa création.
- Par ailleurs, nous célébrerons prochainement notre 1 500^e financement du Conseil européen de la recherche hébergé en France. Cette dynamique sera soutenue et amplifiée dans les années à venir grâce à la mobilisation continue de notre écosystème de recherche et d'innovation. »

Les membres du jury

- [Manuel Tunon de Lara](#), président de France Universités / président du jury
- [Laurence Piketty](#), administratrice générale adjointe du CEA
- Annabelle Sion, AFPC (Association Française des Pôles de Compétitivité) (Association française des pôles de compétitivité)
- [Laurence Hafemeister](#), directrice de l'Ensea (École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications) et VP (Vice-président(e)) de la commission international et développement de la Cdefi (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs)
- [Philippe Charvis](#), directeur délégué à la science de l'IRD (Institut de recherche pour le développement)
- Guillaume Fusai, responsable des relations européennes - Inserm
- Étienne Snoeck, responsable du pôle Europe à la DERCI, CNRS
- Marie-Hélène Pautrat, directrice des partenariats européens - Inria
- Medur Sridharan, cooperation projects coordinator - Atos technologies



Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)

Catégorie : Etat

Adresse du siège

21, rue Descartes
75005 Paris France

Général

Date de création	2022
Statut	Ministère
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Prépare et met en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Secrétariat général ;• Dgesip (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) ;• DGRI (direction générale de la recherche et de l'innovation) ;• Igésr (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche).
Direction	Directrices générales : <ul style="list-style-type: none">• recherche et innovation : Claire Giry (depuis le 26/05/2021).• enseignement supérieur et insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez (depuis le 17/07/2019).
Secrétaire général(e)	Marie-Anne Lévêque
Ministre	Sylvie Retailleau (depuis le 20/05/2022)

Fiche n° 13526, créée le 23/05/2022 à 14:42 - Màj le 02/06/2022 à 09:35

© News Tank Éducation & Recherche - 2022 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »